

AZAP vous forme au CAP AEPE (petite enfance)

Vous souhaitez vous professionnaliser dans la petite enfance?

- ▶ La Formation se fait sur **10 mois** (de septembre à juillet), elle est **100% financée par l'entreprise et rémunérée** (entre 49% à 100% du smic selon les critères du contrat d'apprentissage établis par la loi) : diplôme obtenus et âges de l'apprenant.
- ▶ **C'est un diplôme reconnu par l'état, niveau 5** qui ouvre l'accès à divers métiers : auxiliaire de crèche, agent spécialisé, agent d'animation, aide auxiliaire de puériculture, et prépare à de nombreux concours : ATSEM, auxiliaire de puériculture, EJE.
- ▶ Vous aurez 4 jours de cours par semaine au centre de formation en présentiel sur les matinées, suivi de vos gardes d'enfants aux domiciles des parents via nos partenaires sociétés du service à la personne.
- ▶ Vous serez en charge de la sortie d'école, mercredis, vacances scolaires, le matin et le temps de déjeuner des enfants, tout dépend de votre mission.



Alors n'attendez plus pour nous rejoindre !
Déposez votre candidature sur le site AZAP :

www.azapformation.fr ou contact@azapformation.fr

▶▶ Nous sommes à votre service au **06 65 04 33 32**